



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	39	7	3

**OBJET : 09-1 - ENVIRONNEMENT -
DIGUE DE PROTECTION DE L'ANSE DE
L'OLIVETTE - ETUDES ET TRAVAUX -
DEMANDE DE SUBVENTIONS**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

3375/12

Certifié exécutoire compte tenu de
l'affichage en Mairie,
Le **27/12/12**
Et de la réception en Sous-Préfecture,
Le **28 DEC 2012**

Pour le Maire,
L'Attaché principal,



A. CLAVERIE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du jeudi 20 décembre 2012

Le jeudi 20 décembre 2012 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 13/12/2012, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, M. Georges ROUX, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, Mme Anne-Marie DUMONT, M. Francis PERUGINI, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, M. Alain BIGNONNEAU, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, Mme Marina LONVIS, Mme Martine SAVALLI, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Agnès GAILLOT, Mme Khéra BADAoui, M. Matthieu GILLI, M. Bernard MONIER, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY

Procurations

M. André PADOVANI à M. Jean LEONETTI
M. Jacques BARBERIS à Mme Marguerite BLAZY
M. Yves DAHAN à Mme Nathalie DEPETRIS
M. Jacques BAYLE à M. Audouin RAMBAUD
Mme Carine CURTET à M. Patrick DULBECCO
M. Jonathan GENSBURGER à Mme Simone TORRES FORET DODELIN
M. Gilles DUJARDIN à M. Gérard MOLINE

Absents : Mme Edith LHEUREUX, M. Jean-Pierre GONZALEZ, Mlle Pierrette RAVEL

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.
M. GILLI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) : COMMISSION FINANCES

L'Anse de l'Olivette est l'un des sites les plus emblématiques du Cap d'Antibes par son caractère naturel remarquable, répertorié comme ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) et site naturel classé, et sa représentativité de l'identité locale, abritant depuis toujours des « pointus », petites embarcations typiques du patrimoine marin régional.

Pour pérenniser cet usage traditionnel et protéger le site, la Commune a créé une Zone de Mouillage Léger dans cette petite anse, dont elle en a confié la gestion à l'Association de Défense et de Gestion de l'Olivette, par Délégation de Service Public (délibération n° 133/07 du Conseil Municipal du 26 janvier 2007 pour une durée de 7 ans).

Tant ce patrimoine naturel et culturel que la sécurité du plan d'eau et des personnes sont fortement menacés par l'effondrement total de la digue « des pyramides » de 40 mètres de long, réalisée en tétraèdres béton après la seconde guerre mondiale. En effet, son état ne lui permet plus d'assurer son rôle de protection contre les coups de mer, de plus en plus fréquents, tout au long de l'année.

Cet ouvrage étant situé sur le Domaine Public Maritime non concédé relevant de la compétence de l'Etat, la Commune a recherché depuis plusieurs années des solutions avec les services préfectoraux pour la réalisation et la prise en charge totale ou partielle des travaux de réparation nécessaires.

Le 24 septembre 2012, à l'issue d'une réunion placée sous l'égide de Monsieur le Maire, en présence de Madame la Sous-Préfète, de l'Association de Défense et de Gestion de l'Olivette et des services compétents de l'Etat et de la Ville, il a été convenu que la Ville en assurerait la maîtrise d'ouvrage, solliciterait une aide financière auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et ferait réaliser une étude sur les modalités techniques de réparation de la digue pour une protection efficace de l'anse de l'Olivette.

Le dossier de présentation a été transmis le 19 octobre 2012 à la DRAC par Madame la Sous-Préfète. L'étude, remise le 15 novembre dernier, préconise de reconstruire la digue à l'aide d'enrochements organisés sur 1,20 mètres au dessus du niveau de la mer en prenant appui sur la partie immergée de la digue existante.

Cette solution permettra d'assurer la sécurité du site et du plan d'eau contre les houles décennales (4m au large et 1,60m arrivée à l'ouvrage), voire quinquennales (5m au large et 1,80m arrivée à l'ouvrage), en générant dans le plan d'eau une agitation acceptable (respectivement 0,5m et 0,7m).

Le montant des travaux (y compris maîtrise d'œuvre) estimé à 273.000 € H.T, auquel s'ajoutent les coûts de l'étude réalisée, 14.725 € H.T, des études opérationnelles complémentaires (étude géotechnique, dossier administratif) estimées à 41.725€ H.T., devrait amener l'enveloppe du projet à hauteur de 329.450 € H.T. soit 394.022,20 € T.T.C.

Les travaux ne pourront pas débuter avant la fin de la saison 2013 et la réalisation préalable des études complémentaires (étude géotechnique notamment), avant la notification de l'octroi des subventions sollicitées, et avant d'avoir obtenu une autorisation ministérielle au titre des Sites Naturels Classés, après avis de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites, une autorisation domaniale d'intervention sur le Domaine Public Maritime, assortie d'une autorisation de « réparation d'un équipement existant ».

Il est donc envisagé de faire appel à des subventions publiques. Ainsi, l'Etat, le Département, la Région et tout autre organisme pourront être sollicités pour subventionner ce projet.

OUI CET EXPOSE
APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL

09-1 - ENVIRONNEMENT - DIGUE DE PROTECTION DE L'ANSE DE L'OLIVETTE - ETUDES ET TRAVAUX - DEMANDE DE SUBVENTIONS

Commission(s) : COMMISSION FINANCES

A l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à :

- solliciter tout partenaire financier pour finaliser le montage financier projeté et signer tout dossier et acte y afférents ;

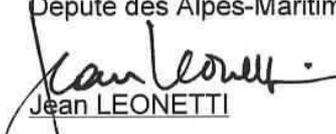
- à préfinancer l'opération en inscrivant aux Budgets 2013 les crédits nécessaires ;

- **DEPOSE** les dossiers de demande d'autorisation de ces travaux.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DCM N.09-1 - ENVIRONNEMENT - DIGUE DE PROTECTION DE L'ANSE DE L'OLIVETTE - ETUDES ET TRAVAUX - DEMANDE DE SUBVENTIONS -

Date de transmission de 28/12/2012

l'acte :

Date de réception de 28/12/2012

l'accusé de réception :

Numéro de l'acte : DCM3375-12 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20121220-DCM3375-12-DE

Date de décision : 20/12/2012

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.5. Autres actes de gestion du domaine public